

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint Herbain

Par arrêté préfectoral n° 2013/BPUP/073 du 29 juillet 2013, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par Nantes Métropole, Direction territoriale d'aménagement Ouest agglomération, 44923 Nantes cedex 9, concernant l'aménagement de la ZAC boulevard de la Baule à Saint Herblain, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu du jeudi 12 septembre 2013 au lundi 14 octobre 2013 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, dans la commune de Saint Herblain.

M. Jean-Claude HAVARD, retraité du Port Autonome Nantes – Saint Nazaire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Mme Catherine DESBORDES, docteur en sciences et techniques de l'environnement, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la direction Aménagement Renouvellement Urbain et Habitat (DARUH), service urbanisme de la mairie de Saint Herblain situé 9 rue de Charente, ainsi qu'au pôle communautaire Loire-Chézine, 6 rue Virginia Woolf à Saint Herblain, où toute personne pourra en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Saint Herblain.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés aux jours et heures suivants :

- à la direction Aménagement Renouvellement Urbain et Habitat (DARUH), service urbanisme de la mairie de Saint Herblain situé 9 rue de Charente :
 - . le jeudi 12 septembre 2013 de 9h00 à 12h00
 - . le vendredi 4 octobre 2013 de 14 h à 17 h
 - . le lundi 14 octobre 2013 de 14h à 17h
- au pôle communautaire Loire-Chézine, 6 rue Virginia Woolf à Saint Herblain :
 - . le vendredi 27 septembre 2013 de 14h à 17h
 - . le mercredi 9 octobre 2013 de 9 h à 12 h.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Saint Herblain pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le président de Nantes Métropole communauté urbaine, 44923 Nantes cedex 9 - Mme LECHAUX EWEST, Direction territoriale aménagement Ouest agglomération, téléphone : 02.40.99.52.29 ou Mme BRISSET, service développement urbain, pôle Loire-Chézine.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.